

**CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION SUR LES
EFFETS TRANSFRONTIÈRES
DES ACCIDENTS INDUSTRIELS**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CP.TEIA/SEM.4/2008/1
13 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Atelier sur le renforcement des capacités
en vue d'engager un processus destiné
à renforcer encore davantage les cadres
juridiques et institutionnels au titre de
la Convention dans les pays d'Europe
orientale, du Caucase et d'Asie centrale
ainsi que d'Europe du Sud-Est

Kiev, 5-7 décembre 2007

RAPPORT**Introduction**

1. Cette activité de renforcement des capacités, qui visait à engager un processus pour renforcer encore davantage les cadres juridiques et institutionnels au titre de la Convention dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) ainsi que d'Europe du Sud-Est (ESE), a eu lieu du 5 au 7 décembre 2007 à Kiev. L'atelier a été organisé dans le cadre de la phase d'exécution du programme d'aide aux pays de l'EOCAC et de l'ESE à la suite de la décision de la Conférence des Parties prise à sa quatrième réunion (Rome, 15-17 novembre 2006, ECE/CP.TEIA/15/Add.1, décision 2006/1). Cette activité faisait partie du plan de travail au titre de la Convention (ECE/CP.TEIA/15/Add.1, décision 2006/4, et appendice II).
2. Le Ministère de la protection de l'environnement de l'Ukraine a organisé cet atelier grâce au soutien financier accordé par les Parties à la Convention pour les activités du programme d'aide.

I. OBJECTIFS

3. Cette activité de renforcement des capacités avait principalement pour objectif d'engager un processus dans chacun des pays participants afin:
 - a) D'analyser les cadres juridiques et institutionnels, compte tenu des prescriptions au titre de la Convention, et d'identifier les domaines dont le fondement juridique ou la structure institutionnelle n'avait pas encore été complètement établi;
 - b) D'élaborer des plans d'action pour appliquer les solutions préconisées et en particulier les mesures à prendre afin de renforcer les cadres juridiques et institutionnels dans les domaines identifiés.

II. PARTICIPATION

4. Des représentants des autorités ou institutions suivantes des pays de l'EOCAC et de l'ESE ont assisté à l'atelier: Arménie, le Ministère de la protection de la nature et le Service de secours; Azerbaïdjan, le Ministère des situations d'urgence et le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles; Bélarus, le Ministère des situations d'urgence; Bulgarie, le Ministère de l'environnement et de l'eau; Géorgie, le Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles et le Ministère de l'intérieur; Moldova, le Département public des situations d'urgence, le Service hydrométéorologique national et l'Agence de normalisation et de métrologie; Roumanie, le Ministère de l'administration et de l'intérieur et le Ministère de l'environnement et du développement durable; Serbie, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la protection de l'environnement et le Ministère de la défense; et Ukraine, le Ministère de la protection de l'environnement et le Ministère des situations d'urgence.

5. Ont aussi contribué à cet atelier des experts provenant d'Allemagne, de Hongrie, d'Italie, de Slovaquie, de Suède, de Suisse et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que le secrétariat de la Convention.

III. OUVERTURE, DISCOURS DE BIENVENUE, PRÉSENTATION DU CONTEXTE

6. M. Viktor Yermakov, Directeur adjoint du Département de la sécurité environnementale au Ministère ukrainien de la protection de l'environnement, a présidé la réunion. Après avoir ouvert celle-ci, il a donné la parole à M. Sviatoslav Kurulenko, Premier Vice-Ministre du Ministère ukrainien de la protection de l'environnement, et M. Bernard Gay (Suisse), Vice-Président de la Conférence des Parties.

7. Le Premier Vice-Ministre a souhaité la bienvenue à Kiev aux participants et aux experts; il s'est déclaré très heureux que l'Ukraine ait pu organiser cette activité, qui devrait permettre aux pays de l'EOCAC et de l'ESE participants d'engager un processus visant à renforcer encore davantage les cadres juridiques et institutionnels au titre de la Convention. Il a enfin formulé le souhait que ce processus aide l'Ukraine à œuvrer de manière plus systématique et coordonnée à l'application de la Convention et lui permette de ratifier cet accord multilatéral.

8. Le Vice-Président de la Conférence des Parties, parlant au nom de M^{me} Giuliana Gasparini, Présidente de la Conférence des Parties, a remercié les organisateurs ukrainiens de leur accueil chaleureux. Il a ensuite expliqué que, à sa quatrième réunion, la Conférence des Parties avait lancé la phase d'exécution du programme d'aide, exprimant ainsi son engagement à soutenir les pays de l'EOCAC et de l'ESE dans les efforts qu'ils déployaient pour renforcer encore l'application de la Convention. Il a souligné que cet atelier était la première activité de la phase d'exécution du programme d'aide et qu'il constituait par le fait même un bon point de départ pour les pays de l'EOCAC et de l'ESE. Le processus nécessitant d'énormes efforts de la part des pays, il était très important que ceux-ci maintiennent l'engagement formulé lors de la Réunion d'engagement de haut niveau qui s'est déroulée à Genève, les 14 et 15 décembre 2005. Le Vice-Président a demandé aux participants de veiller à intégrer les principales activités dans leurs plans d'action d'ici à la fin de la réunion et de se fixer des délais d'action ambitieux mais réalistes qui permettront à leur pays d'obtenir les résultats escomptés. Ces plans devraient aussi comprendre une évaluation de l'assistance

supplémentaire nécessaire pour certaines actions et proposer les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour que les travaux engagés à cette réunion suivent leur cours dans les prochaines années. Le Vice-Président a dit espérer que l'atelier permettrait aux pays de l'EOCAC et de l'ESE de recenser les problèmes liés aux cadres juridiques et institutionnels.

IV. PROGRAMME

9. L'activité de renforcement des capacités a été divisée en deux parties:

a) Première partie: Avec le concours d'experts, les pays participants ont analysé et examiné les législations et les structures institutionnelles adoptées dans leur pays pour se conformer aux dispositions de la Convention. Les pays ont formé plusieurs groupes pour discuter de six sujets relevant de la Convention choisis pour faire l'objet de discussions et d'analyses approfondies. Cet exercice avait pour but de déterminer les lacunes ou les points faibles pouvant nuire à l'application de la Convention dans ces domaines. Les sujets d'analyse et la composition des groupes figurent à l'annexe;

b) Deuxième partie: Les pays participants, avec l'aide des experts, ont commencé à élaborer des plans d'action dans lesquels ils ont défini, pour chacune des lacunes répertoriées dans la première partie, les solutions envisageables et, en particulier, les mesures qui s'imposaient pour améliorer la situation actuelle. Tout en ébauchant ces solutions, les participants ont discuté des mesures que les pays pourraient prendre de leur propre initiative et qui nécessiteraient une assistance extérieure. Cette partie a pris fin avec la présentation, par tous les pays, des plans d'action élaborés jusqu'à maintenant.

V. CONCLUSIONS

10. Les participants ont conclu que l'activité de renforcement des capacités leur avait été très utile pour les raisons suivantes:

a) L'atelier a permis de rassembler dans le même pays des représentants de différentes autorités chargées de l'application de la Convention et leur a donné l'occasion longtemps attendue de travailler ensemble pendant trois jours et d'analyser conjointement la législation que chaque pays appliquait et faisait respecter, ses structures institutionnelles et les secteurs défectueux ou ceux nécessitant des améliorations pour ce qui était de l'application de la Convention;

b) Cette activité a permis aux participants de se familiariser avec les expériences et les pratiques d'autres pays de l'EOCAC et de l'ESE en ce qui concernait les législations et les structures institutionnelles dans chacun des six domaines, et de les comparer avec leurs propres expériences et pratiques;

c) Les participants ont pu établir des contacts importants avec leurs homologues des pays voisins et discuter ensemble d'une coopération transfrontière, en particulier des procédures de notification des activités dangereuses, de l'établissement de plans concernant la préparation aux situations d'urgence et de la notification des accidents industriels;

d) L'analyse a été effectuée avec le concours d'experts spécialisés dans l'application de la Convention qui ont constamment attiré l'attention des participants sur les enjeux importants de chacun des six domaines de travail.

11. Les participants ont souligné que, dans de nombreux cas, l'activité les avait aidés à mieux comprendre les tâches qui leur incombaient au titre de la Convention et ce dont ils avaient besoin pour s'acquitter de ces tâches, puisqu'ils avaient analysé et examiné séparément les six sujets choisis. Ils étaient donc en mesure d'identifier les faiblesses des cadres juridiques et institutionnels de leur pays. Au nombre des problèmes répertoriés, propres à la plupart des pays, on retrouvait ce qui suit (des détails peuvent être obtenus dans les plans d'action des pays):

a) L'absence de mécanismes ou de procédures précisant quelles autorités devaient être chargées d'identifier les activités dangereuses et de gérer les données pertinentes, et la façon dont ces autorités devaient procéder;

b) L'absence de fondement ou de procédures juridiques permettant de notifier les activités dangereuses aux pays voisins;

c) La nécessité de mettre en place des mécanismes ou des procédures intégrés pour les inspections de sécurité, notamment l'évaluation des risques, qui préciseraient qui doit effectuer ces inspections, dans quel but et à quel moment;

d) La nécessité d'adopter des accords bilatéraux sur la coopération transfrontière en matière de plans d'urgence et de mesures à prendre en cas d'urgence, sans lesquels la coopération s'avérerait difficile;

e) La nécessité d'adopter des mécanismes ou des procédures reconnus pour les mesures à prendre en cas d'urgence.

12. Les participants sont convenus de ce qui suit:

a) L'analyse et l'élaboration des plans d'action devaient se poursuivre, en y associant les acteurs qui n'avaient pu participer à l'atelier mais qui, dans les différents pays, étaient chargés d'appliquer la Convention, afin que toutes les faiblesses et lacunes éventuelles puissent être identifiées et que des solutions appropriées puissent être trouvées;

b) L'analyse devrait se poursuivre parallèlement à la mise en œuvre des premières solutions proposées durant l'atelier, notamment celles visant à renforcer la coopération bilatérale;

c) Chaque pays devrait présenter au secrétariat, d'ici au 15 mars 2008, des plans d'action qui devraient préciser les solutions préconisées et s'employer à résoudre tous les problèmes recensés jusqu'à maintenant;

d) Les plans d'action devaient être des documents évolutifs permettant aux pays:
i) de surveiller les résultats obtenus une fois certains problèmes résolus et ii) de répertorier les nouveaux points faibles qui seraient repérés ultérieurement.

VI. CLÔTURE DE L'ACTIVITÉ DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

13. Le représentant du secrétariat de la CEE s'est félicité de ce que ces trois jours aient été utilisés à si bon escient; il a encouragé les participants à poursuivre sur leur lancée et à continuer d'analyser les cadres juridiques et institutionnels et à déterminer les mesures à prendre pour renforcer ceux-ci. Il a fait valoir qu'il était très important d'analyser en profondeur chacun des six domaines retenus au titre de la Convention, car cette analyse était essentielle pour répertorier toutes les faiblesses éventuelles et pour établir les mesures à prendre ainsi que la façon d'appliquer celles-ci. Il serait alors également possible de déterminer les actions qui permettraient d'obtenir une assistance extérieure pour renforcer l'application de la Convention. Le représentant de la CEE a ensuite remercié les personnes présentes d'avoir participé à cette activité, les organisateurs d'avoir déployé autant d'efforts et les experts d'avoir aussi admirablement contribué à cet événement.

14. Au nom du Bureau de la Conférence des Parties, le Vice-Président de celle-ci a également invité les participants à poursuivre leur analyse approfondie et à élaborer des plans d'action détaillés précisant les étapes pour lesquelles les pays nécessiteraient une assistance additionnelle, afin que le Bureau puisse tenter de répondre à ces besoins. Il a aussi mentionné que, même si le programme d'aide visait à intensifier l'action en faveur de l'application de la Convention, il avait aussi pour but d'améliorer la sécurité industrielle de façon qu'aucun accident ne puisse nuire à l'environnement ni à la santé ou à la vie des personnes. Il a remercié toutes les personnes présentes d'avoir participé activement à l'atelier et s'est félicité du travail accompli par l'équipe d'organisateur et le secrétariat à cet égard.

15. Le Président a remercié les participants de leurs contributions et a mis un terme à l'activité de renforcement des capacités.

Annexe

PROGRAMME DE L'ATELIER

PREMIÈRE PARTIE: Analyses et discussions de groupe sur les cadres juridiques et institutionnels adoptés pour appliquer la Convention

	Identification des activités dangereuses – <i>Orateurs</i> : MM. Nikolay Savov (Bulgarie) et Ismayl Mashadiyev (Azerbaïdjan)	
1.	Membres du groupe:	
	Arménie – Bélarus – Azerbaïdjan	M. B. Gay et M ^{me} T. Mitrofanenko
	Moldova – Serbie	MM. R. Nilsson et T. Trcka
	Ukraine – Bulgarie	M ^{me} K. Gorog et M. G. Winkelmann
	Géorgie – Roumanie	MM. M. Cozzone et C. Piacente
	Notification des activités dangereuses aux pays voisins – <i>Orateurs</i> : MM. Christian Radu (Roumanie) et Aleksandr Ovdijenko (Ukraine)	
2.	Membres du groupe:	
	Arménie – Géorgie – Azerbaïdjan	M. B. Gay et M ^{me} T. Mitrofanenko
	Moldova – Roumanie	MM. R. Nilsson et T. Trcka
	Bélarus – Ukraine	M ^{me} K. Gorog et M. G. Winkelmann
	Bulgarie – Serbie	MM. M. Cozzone et C. Piacente
	Prévention – <i>Orateurs</i> : M ^{me} Marilena Ghiu (Roumanie) et M. Taras Polishuk (Ukraine)	
3.	Membres du groupe:	
	Arménie – Géorgie – Bulgarie	M. B. Gay et M ^{me} T. Mitrofanenko
	Bélarus – Serbie	MM. R. Nilsson et T. Trcka
	Azerbaïdjan – Ukraine	M ^{me} K. Gorog et M. G. Winkelmann
	Roumanie – Moldova	MM. M. Cozzone et C. Piacente

	Préparation aux situations d'urgence – <i>Orateurs</i> : M. Alexandru Calancea (Moldova) et M ^{me} Sanja Stamenkovic (Serbie)	
4.	Membres du groupe: Arménie – Azerbaïdjan Moldova – Roumanie Ukraine – Géorgie – Bélarus Serbie – Bulgarie	M. B. Gay et M ^{me} T. Mitrofanenko MM. R. Nilsson et T. Trcka M ^{me} K. Gorog et M. G. Winkelmann MM. M. Cozzone et C. Piacente
	Mesures à prendre en cas d'urgence, notamment notification des accidents industriels – <i>Orateurs</i> : M. Alexandr Vrublevski (Bélarus) et colonel Karapetyan Karapet (Arménie)	
5.	Membres du groupe: Arménie – Géorgie Azerbaïdjan – Bulgarie Moldova – Ukraine – Bélarus Roumanie – Serbie	M. B. Gay et M ^{me} T. Mitrofanenko MM. R. Nilsson et T. Trcka M ^{me} K. Gorog et M. G. Winkelmann MM. M. Cozzone et C. Piacente
	Information et participation du public – <i>Orateurs</i> : M. Alexandre Mindorashvili (Géorgie) et M ^{me} Boyka Ivanova (Bulgarie)	
6.	Membres du groupe: Géorgie – Azerbaïdjan – Bélarus Serbie – Arménie Ukraine – Roumanie Bulgarie – Moldova	M. B. Gay et M ^{me} T. Mitrofanenko MM. R. Nilsson et T. Trcka M ^{me} K. Gorog et M. G. Winkelmann MM. M. Cozzone et C. Piacente
DEUXIÈME PARTIE: Élaboration des plans d'action		
Conclusions et rétroaction		
